



## Information aux Concurrents nr. 1

Date: 29 septembre 2017

Pages: 6

Annexes: 8

### Attention:

Les informations ci-dessous ont pour objectif de fournir quelques explications supplémentaires et/ou apporter des réponses aux doutes engendrés par certaines situations. Il est toutefois recommandé de consulter le règlement de l'épreuve et ses additifs.

### 1. Ligne d'urgence

**+351 912 201 545**

### 2. Vérification administrative

Trois périodes sont prévues pour effectuer la vérification administrative:

#### **Période 1 (fortement recommandée)**

Hôtel Palácio – 2 octobre 2017 (16H30 / 23H00)  
Voir horaire de convocation à l'Additif nr.1.

#### **Période 3 (seulement en cas de force majeure)**

Autódromo do Estoril – 3 octobre 2017 (07H00 / 07H45)

Suite à la vérification administrative, l'équipage recevra, parmi d'autres matériels et documents, un carnet de contrôle qui devra être utilisé par l'équipage aux contrôles installés:

- À l'entrée de la vérification technique
- A l'entrée de la salle du briefing
- À l'entrée du parc de départ

### 3. Vérification technique / Briefing

Seront réalisés dans les installations de l'Autodrome de Estoril (voir schéma en annexe – Annexe I). Veuillez consulter l'Additif nr. 1 pour l'horaire du briefing et de la vérification technique.

À l'arrivée au circuit, les équipages devront garer leurs voitures de course et/ou d'assistance au parc des concurrents.

Les équipages seront divisés en 3 groupes, effectuant ces opérations en régime de rotation:

- Groupe A (expression portugaise / espagnole / anglaise)
- Groupe B (expression française – nrs. paires)
- Groupe C (expression française – nrs. impaires)

Briefing et vérifications techniques: Voir horaire de convocation à l'Additif nr.1.

Un contrôle horaire sera installé à l'entrée du parc de vérifications.

### 4. Parc de Départ / Départ

Les voitures qui auront été approuvées lors de la vérification technique devront rentrer au Parc de Départ (Jardins du Casino Estoril) de 12H00 à 13H00. Les voitures pourront être conduites par un mandataire du concurrent (le carnet de contrôle délivré à l'équipage lors de la vérification administrative devra accompagner la voiture et être remis au contrôle d'entrée au Parc de Départ).

La liste des concurrents admis au départ, avec l'ordre et l'heure de départ des équipages, sera affichée au Tableau Officiel d'Affichage (endroit et heure indiqués au programme de l'épreuve)

Le départ (pour le rallye, une étape ou une section) sera considéré comme étant donné à l'heure prévue et un éventuel retard ne sera pas compensé.

## 5. Détermination des distances

Le parcours a été mesuré avec un équipement Terratrip, en utilisant exclusivement la partie asphaltée de la route et des trajectoires privilégiant la zone la plus à droite. Sur les routes à deux voies clairement séparées, on a essayé de n'utiliser que la voie droite de la route.

Généralement, les distances sont présentées

- Parcours de liaison: au dixième de km,
- Épreuves de classement: au dixième de km, sauf
  - aux endroits de changement de moyenne (au millième de km)

Voir l'exemplaire d'une page de road book en annexe (Annexe II).

La position des contrôles de régularité a été calculée sur la base du mètre (millième de km).

## 6. Carnet de contrôle

Voir l'exemplaire en annexe (Annexe III).

Il est interdit aux équipages d'écrire sur le carnet de contrôle.

## 7. Contrôles Horaires (TC)

7.1 Il y aura des contrôles horaires (voir l'annexe de l'Additif nr. 1):

- au départ et à l'arrivée de chaque section
- avant et après chaque PRS en circuit
- avant et après chaque Flexi-Assistance

7.2 À chaque contrôle horaire, l'heure de contrôle correspond au moment où, les deux membres de l'équipage et le véhicule se trouvant dans la zone de contrôle et à proximité du poste de contrôle, un des membres de l'équipage remet le carnet de contrôle au commissaire.

7.3 Pour calculer l'heure idéale de présentation à un contrôle horaire (TC), l'équipage devra ajouter l'heure de passage au TC précédant (heures, minutes et secondes) au temps indiqué pour parcourir la distance entre le TC précédant et ce TC (heures et minutes).

*Exemple :*

➤ *heure de passage au TC «n-1»: 10H18M00S*

➤ *temps impartis TC «n-1» / TC «n» : 01H20M*

➤ *heure idéale de présentation au TC «n» : 11H38M00S*

*l'équipage ne sera pas pénalisée s'il se présente au TC «n» dans les 30 secondes qui suivent l'heure idéale, soit, entre 11H38M00S et 11H38M29S.*

7.4 À titre d'exception, l'équipage est autorisé à pointer avant son heure idéale sans encourir de pénalité aux contrôles horaires suivants :

- TC1D
- TC2D
- TC2F (Flexi-Assistance)
- TC3D
- TC3F
- TC4J.

## 8. Vitesse moyenne sur les secteurs de liaison / Ravitaillement

À l'exception des parcours empruntant des autoroutes ou des voies rapides, la vitesse moyenne imposée sur les parcours de liaison est inférieure à 50 km/h (voir Annexe IV).

Sauf dans des cas exceptionnels, chaque section du rallye aura un secteur entre deux spéciales (choisi par la disponibilité d'une station-service et par la facilité d'accès aux assistances) où les équipages auront un temps additionnel de 10 minutes. Ces secteurs de liaison sont identifiés à l'Annexe IV et au descriptif des contrôles (annexe à l'Additif nr. 1) par «Pause / Service».

Les stations-service disponibles tout au long du parcours figurent dans la liste ci-jointe (Annexe V).

## 9. Contrôle du rallye par la gendarmerie

Tout le rallye, en incluant les épreuves de classement, se déroule sur des routes ouvertes à la circulation normale et les équipages sont tenus d'adopter toutes les précautions inhérentes à cette situation.

La présence des membres de la gendarmerie à certains carrefours ne signifie pas que la route empruntée par l'épreuve soit interdite à la circulation normale!

## 10. Épreuves de régularité absolue (PRA)

### 10.1 Départ des PRA

L'heure exacte de départ pour chaque PRA sera calculée par l'équipage compte tenues des indications au carnet de contrôle (heure de pointage au CH précédent + temps impartis pour le départ de l'épreuve de classement concernée).

*Exemple :*

- *heure de passage au TC «n»: 14H10M30S*
- *heure de départ au SS «X»: TC «n» + 01H10M*
- *heure idéale de départ au SS «X» : 15H20M30S*

Il appartient à chaque équipage de prendre le départ de l'épreuve à l'heure correcte.

### 10.2 Zone de départ des PRA

Environ 30/100 mètres avant le départ de chaque PRA il y aura un panneau «**SS – Pré-Start**». La zone comprise entre ce panneau et le départ de la PRA sera considérée comme «zone de départ».

L'entrée des véhicules dans la zone de départ de n'importe quelle PRA n'est permise que pendant les 60 secondes qui précèdent le départ de l'équipage.

L'équipage doit immobiliser la voiture immédiatement avant le panneau «SS – Pré-Start» pour permettre à un commissaire de vérifier l'état de charge de la batterie du transpondeur.

### 10.3 Moyenne imposée au cours des PRA

En règle générale, la vitesse moyenne imposée dans les PRA est comprise entre 50 et 60 km/h. Pour des raisons de sécurité, la vitesse moyenne imposée peut être inférieure lors de la traversée de villages.

Les moyennes imposées dans chaque PRA sont indiquées à l'Annexe VI.

Les lieux exacts de changement de vitesse moyenne sont dûment signalés sur le road book et indiqués, dans la mesure du possible, au moyen de panneaux sur la route.

En cas de divergence entre les différentes informations relatives à ce sujet (Annexe VI, road book, panneaux sur la route), devront être considérées comme valables celles figurant sur le road book.

Aux contrôles installés dans les premiers 500 mètres d'une PRA et dans des zones où la moyenne est inférieure à 40 km/h, ne seront prises en compte que les pénalités par avance.

En plus, l'organisation pourra installer des radars pour contrôler la vitesse des voitures de compétition dans n'importe quelle zone où la vitesse moyenne imposée est inférieure à 40 km/h. Dans le cas où la vitesse constatée sera supérieure à celle indiquée sur le road book, une pénalité sera imposée à l'équipage.

## 11. Épreuves de régularité par secteurs (PRS)

### 11.1 Casques

Dès la sortie de la zone d'attente et pendant le déroulement des PRS, le port d'un casque de protection est obligatoire pour les deux membres de l'équipage. Le départ ne sera pas autorisé si cette règle n'est pas observée.

### 11.2 Reconnaissance des PRS en circuit

La reconnaissance des PRS en circuit (SS1 / SS32) n'est pas prévue.

### 11.3 Chicane aux PRS en circuit

Les points de chronométrage des PRS en circuit (fin de secteur) seront précédés d'une chicane.

Le fait de renverser n'importe quel élément d'une chicane impliquera une pénalité (application de l'article 19.3.6 du règlement).

## 11.4 Reconnaissance des PRS en route

Les équipages auront l'opportunité d'effectuer un passage de reconnaissance pour chaque PRS sur route, pendant laquelle le port d'un casque de protection n'est pas obligatoire.

Ce passage sera effectué sous la forme d'une PRA réalisée à la vitesse moyenne de 40 km/h.

## 11.5 Départ des PRS sur route

L'heure exacte de départ pour chaque PRS sur route sera calculée par l'équipage compte tenues des indications au carnet de contrôle (heure de pointage au CH précédent + temps impartis pour le départ de l'épreuve de classement concerné).

*Exemple :*

- *heure de passage au TC «n» : 14H10M30S*
- *heure de départ au SS «X» : TC «n» + 01H10M*
- *heure idéale de départ au SS «X» : 15H20M30S*

Il appartient à chaque équipage de prendre le départ de l'épreuve à l'heure correcte.

Aucune pénalité ne sera appliquée au contrôle de départ si l'équipage prend le départ de la PRS sur route à l'heure indiquée ou dans les 5 secondes suivantes (*exemple : un équipage dont l'heure théorique de départ pour une PRS sur route est 15H20M30S pourra partir sans aucune pénalité entre 15H20M30S et 15H20M35S*).

## 11.6 Zone de départ des PRS sur route

Environ 30/100 mètres avant le départ de chaque PRS sur route il y aura un panneau «**SS – Pré-Start**». La zone comprise entre ce panneau et le départ de la PRS sur route sera considérée comme «zone de départ».

L'entrée des véhicules dans la zone de départ de n'importe quelle PRS sur route n'est permise que pendant les 60 secondes qui précèdent le départ de l'équipage.

L'équipage doit immobiliser la voiture immédiatement avant le panneau «SS – Pré-Start» pour permettre à un commissaire de vérifier l'état de charge de la batterie du transpondeur.

## 12. Interruption d'une épreuve de classement

La lecture de l'article 17.4 du règlement, concernant la procédure à adopter en cas d'une interruption, temporaire ou définitive, d'une épreuve de classement est recommandée.

Au cas où le commissaire inscrira sur le carnet de contrôle (voir exemple – Annexe III) de l'équipage un temps de neutralisation, ce temps devra être considéré pour le calcul :

- de l'heure de départ pour les épreuves de classement suivantes jusqu'au prochain contrôle horaire
- de l'heure de présentation au contrôle horaire suivant.

## 13. Interruption de la participation au rallye

### 13.1 L'équipage reprend la participation à la même section

Un équipage ne réalisant pas une ou plusieurs épreuves de classement sera quand même autorisé à reprendre l'itinéraire de la même section au départ d'une épreuve de classement ultérieure, tout en respectant l'heure de départ prévue pour cette épreuve.

Dans ce cas, l'équipage doit obligatoirement arrêter la voiture à la «zone de départ» de l'épreuve de classement où il reprend le parcours pour permettre à un responsable de l'organisation de confirmer l'état de fonctionnement du transpondeur.

### 13.2 L'équipage reprend la participation au départ de la section suivante de la même étape

Tout équipage n'ayant pas participé ou effectué totalement une ou plus épreuves de classement de la section 2, 4, 5, 7 ou 8 peut repartir au contrôle horaire de la section suivante, à condition de se présenter au contrôle horaire d'arrivée de la section où il a abandonné jusqu'à l'heure de clôture de ce contrôle. Les équipages concernés partiront pour la section suivante, comme tous les autres équipages, par ordre de présentation au CH d'arrivée de la section précédente.

### 13.3 L'équipage reprend la participation au départ de l'étape suivante

Tout équipage n'ayant pas terminé une étape peut repartir au contrôle horaire de départ de l'étape suivante dans les conditions définies à l'article 20 du règlement.

## 14. GPS

Compte tenu de la sécurité des concurrents, sera monté sur chaque véhicule, un dispositif GPS autonome – « système de suivi », qui permet l'organisation de la preuve l'emplacement définitif des concurrents.

Cet appareil est autonome, ne nécessitant aucune installation préalable et sera monté sur le tablier de bord du véhicule, avec de la « bande de Velcro ».

Un autre équipement « Back up » sera monté, aussi à l'aide de bandes « Velcro », sur la lunette arrière du côté gauche.

Ces équipements seront placés sur leurs sites par les techniciens de la « STELLA », lors des contrôles techniques sur le Circuit d'Estoril.

## 15. Flexi-Assistance

Après la fin de l'étape 2, il y aura une période de 60 minutes pour l'assistance des voitures de compétition.

D'après l'article 21.1 du règlement, toute action d'assistance est défendu à moins de 100m de la sortie/entrée du Parc Fermé.

Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter l'article 21.3 du règlement de l'épreuve.

Nota : la période pour l'assistance à la fin des étapes 1 et 3 est incluse dans le temps impartis pour le dernier secteur de l'étape.

## 16. Road book Assistance

L'organisation fournira à chaque équipage un Road book Assistance avec les informations suivantes:

- points conseillés d'assistance (avec indication des coordonnées GPS)
- heure de passage prévue du 1er concurrent à chaque point
- itinéraire à suivre entre deux points consécutifs d'assistance
- itinéraires alternatifs pour accéder aux repas de midi
- carte globale avec les itinéraires conseillés d'assistance

Ce road book sera mis à disposition des équipages pendant la vérification administrative.

## 17. Autoroutes à péage à paiement automatique

Le parcours du rallye emprunte plusieurs secteurs à péage à paiement automatique, ce qui implique l'obligation d'équiper la voiture avec un dispositif électronique qui permet l'identification de l'endroit et de la section d'autoroute utilisée. La 'Via Verde Visitors' est un dispositif électronique temporaire qui peut être utilisé pour le paiement des péages aux autoroutes du pays.

Ce dispositif peut être loué à n'importe quel magasin Via Verde ou bien au bureau Via Verde installé à la vérification administrative (Hôtel Palácio).

Pour pouvoir accéder aux avantages de 'Via Verde Visitors' il faut utiliser une carte crédit international issue par une entité international valide et reconnue par Via Verde Portugal.

Pour plus d'informations concernant 'Via Verde Visitors' veuillez consulter [www.viaverde.pt/Visitors](http://www.viaverde.pt/Visitors)

## 18. Remorquage / dépannage des véhicules

Suite à une éventuelle panne mécanique ou un accident d'une voiture pendant le déroulement du Rallye de Portugal Histórico et, en particulier, pendant le déroulement d'une épreuve de classement, l'organisation se chargera du transport du véhicule en cause le plus tôt possible jusqu'au village ou à la route nationale la plus proche, en utilisant les moyens techniques et humains de l'Automóvel Club de Portugal.

Ce service de dépannage/remorquage aura lieu sous la responsabilité du concurrent et sera gratuit.

A partir de l'endroit de déchargement, si le concurrent désire faire transporter la voiture pour la ville de fin d'étape ou pour Estoril, il aura à sa disposition les services d'une société de transport mise en garde par l'organisateur.

Ce transport doit être demandé directement au prestataire (Mr. Bruno Saudades – tél. +351 914 662 076 – français / anglais, et le prix du service sera de **44,35 € + 23% TVA plus 0,74 € + 23% TVA par km en charge** et doit être payé directement au prestataire au moment du déchargement du véhicule.

L'Automóvel Club de Portugal et les organisateurs du Rallye de Portugal Histórico déclinent toute responsabilité pour d'éventuelles anomalies liées à ce service.

## **19. Parcage de remorques**

C'est interdite le stationnement des remorques dans les parcs de stationnement de l'Hôtel Palacio à Estoril entre les jours 1 et 8 octobre 2017.

Un contrôle à l'entrée des parcs de l'hôtel sera installé, pour éviter l'entrée des remorques.

Au cours de la période – 30 de septembre à 07 de Octobre - est attendu à l' Autódromo do Estoril un parc de stationnement de remorques .

Ce parc se déroulera selon le calendrier suivant :

Les 30 de septembre et 01 Octobre 2017: de 09h00 à 18H00. «Parc des Commissaires»

Le 02 de Octobre 2017: de 09H00 à 22H00. «Parc des Commissaires»

Le 03 de Octobre 2017: de 07h00 à 13H00. «Parc des Commissaires» ou Paddock

Le 07 de Octobre 2017: de 09h00 à 18H00. «Parc des Commissaires» ou Paddock

## **D'autres renseignements**

- En raison des incendies de forêt qui ont récemment eu lieu dans certaines régions où le Rallye du Portugal Histórico 2017 passera, nous attirons l'attention sur une éventuelle augmentation de la circulation des véhicules de transport de bois

La Direction de Course

**Annexe I** – Schéma Autódromo Fernanda Pires da Silva

**Annexe II** – Exemple page du road book

**Annexe III** – Exemple carnet de contrôle

**Annexe IV** – Vitesse moyenne sur les parcours de liaison

**Annexe V** – Stations-service du parcours - (**à livrer aux Verifs Administratifs**)

**Annexe VI** – Vitesse moyenne imposée dans les PRA

**Annexe VII** – Schéma SS1 (PRS Circuit)

**Annexe VIII** – Schéma SS32 (PRS Circuit)